

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE
LE LUNDI 15 DÉCEMBRE 2014, À 19H00, AU CENTRE
COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL DE LA POINTE-VALAINE, 85,
RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 19h00 sont présents madame la conseillère Clarisse Viens ainsi que messieurs les conseillers Alexandre Dubé-Poirier, Jean-Marc Fortin et Luc Lamoureux formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Danielle Lavoie.

Sont absents madame la conseillère Sophie Bourassa et monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay.

Sont également présents le directeur général, monsieur Daniel Desnoyers, la trésorière, madame Diane Gaudette et la greffière, Me Julie Waite.

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Certificat de la greffière

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie par la présente :

- avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire à chacun des membres du conseil municipal le 11 décembre 2014, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la Loi;
- avoir donné un avis public de cette séance et de son contenu le 3 décembre 2014, soit au moins 8 jours avant la tenue de celle-ci, conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la Loi sur les cités et villes.

Me Julie Waite
Greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La régularité de l'avis de convocation ayant été constatée, madame la mairesse, Danielle Lavoie, déclare celle-ci ouverte.

**RÉSOLUTION
2014-12-341**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que décrit à l'avis de convocation et ci-après reproduit :

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2014

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
2. Ouverture de la séance extraordinaire
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du budget municipal pour l'année 2015
5. Adoption du programme des dépenses d'immobilisations pour les années 2015, 2016 et 2017
6. Période de questions (conformément à la Loi, les questions lors de cette séance ne peuvent porter que sur le budget 2015 et le programme triennal d'immobilisations)

7. Levée de la séance

ALLOCUTION DE MADAME LA MAIRESSE DANIELLE LAVOIE

Au nom du conseil municipal, madame la mairesse, Danielle Lavoie, présente les prévisions budgétaires de la Ville pour l'exercice municipal 2015 ainsi que le programme triennal d'immobilisations pour les exercices 2015, 2016 et 2017.

Le texte complet de cette allocution est joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION 2014-12-342 ADOPTION DU BUDGET MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2015

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance des prévisions budgétaires de la Ville pour l'année financière 2015 et qu'il s'en déclare satisfait et le juge conforme aux orientations qu'il entend lui donner;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

D'ADOPTER le budget de la Ville pour l'exercice financier 2015, prévoyant des revenus de 10 780 846 \$, des dépenses de fonctionnement de 10 081 939 \$, des dépenses pour le remboursement en capital de 946 490 \$, un transfert à l'état des activités d'investissement de 3 757 603 \$, un emprunt de 2 138 000 \$ et les affectations suivantes : fonds de roulement de 405 400 \$, excédent de fonctionnement non affecté de 958 083 \$ et excédent de fonctionnement affecté de 503 703 \$.

RÉSOLUTION 2014-12-343 ADOPTION DU PROGRAMME DES DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2015, 2016 ET 2017

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance du programme des dépenses en immobilisations de la Ville pour les années 2015, 2016 et 2017 et qu'il s'en déclare satisfait et le juge conforme aux orientations qu'il entend lui donner;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

D'ADOPTER le programme des dépenses en immobilisations de la Ville, prévoyant des dépenses de 3 757 603 \$ pour l'année 2015, 4 578 937 \$ pour l'année 2016 et 2 316 000 \$ pour l'année 2017.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397 et ses amendements.

RÉSOLUTION 2014-12-344 LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE la présente séance soit et est levée à 19h32.

Danielle Lavoie
Mairesse

Me Julie Waite
Greffière